

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On mande de Rome, le 27 octobre :

Ce matin, le pape a tenu un consistoire dans lequel il a prononcé une allocution et nommé des évêques.

L'Osservatore romano (feuille catholique) donne à ce sujet les détails suivants :

« Dans le consistoire de ce matin, le pape a préconisé 18 archevêques et 37 évêques, notamment ceux de Paris, l'évêque d'Auch, de Tours et de Rhodéz. La plupart des autres prélats préconisés sont italiens.

« On peut résumer ainsi l'allocution pontificale :

« Le pape a réuni les cardinaux sans la solennité accoutumée, afin de leur notifier son projet de pourvoir aux besoins spirituels des fidèles italiens. Il est prêt à souffrir plus encore qu'il n'a souffert jusqu'ici ; s'il le faut, il endurera la mort même.

« En présence de la situation actuelle de l'Italie, et en entendant les cris de douleurs répétés des fidèles de ce pays, il a résolu de ne plus différer à pourvoir aux nombreux sièges épiscopaux vacants : il pourvoira encore à d'autres, bientôt, uniquement en vue du salut des âmes. Il repousse solennellement les garanties qui lui sont offertes ; il agit solennellement en vertu du pouvoir qui lui a été confié par le Christ. Il déclare téméraires et pervers ceux qui ont attaqué le Concile, en Allemagne, dans des congrès ou dans des écrits sacrilèges, et il déplore qu'ils aient été protégés par certains ministres ; il loue les évêques qui ont combattu ces erreurs, notamment l'évêque de Munich, et il recommande de prier pour les égarés et pour l'Eglise. »

Une réunion de l'Internationale a eu lieu à Madrid, à la suite de la discussion des Cortès. En voici le résumé d'après l'Agence Havas :

« Une réunion assez nombreuse des membres de l'Internationale a été tenue ici ; aucun désordre n'y a eu lieu.

« Après plusieurs discours tendant à défendre l'Internationale des imputations dont elle a été l'objet à la Chambre, et reprochant à MM. Jove, Hevia et Candau de n'avoir pas assisté à une récente réunion d'ouvriers, un nommé Tailleurie a prononcé un discours où, après avoir qualifié les événements de Paris de faits insignifiants, et présenté la propriété comme une chose immorale, il s'est déclaré opposé au mariage civil et religieux, à l'existence de Dieu, et a traité d'absurde l'idée de patrie. »

Serait-ce au tour de l'Espagne ?

On nous signale, dans diverses provinces de la Péninsule Ibérique, des grèves nombreuses.

Les ouvriers qui seraient disposés à reprendre leur travail sont surveillés et maltraités.

Il faut craindre de nouveaux bouleversements dans ce pays, et cela avant six mois.

La révolution, ou tout au moins de graves tentatives y sont préparées par l'Internationale.

Une grande froideur règne entre Saint-Petersbourg et Berlin. M. de Bismarck aura beau faire, il n'échappera point aux conséquences de sa conduite déloyale et cauteleuse, et, tôt ou tard, le Césarisme allemand trouvera le châtiement de sa politique infernale. (Phare de la Loire.)

On écrit de Berlin, 28 octobre :

Le travail a été suspendu, ce matin, à Chemnitz (Saxe), dans vingt manufactures importantes. Le nombre des grévistes est d'environ 6,500. Ils demandent qu'on limite le travail à dix heures par jour. Les heures de travail, en dehors de ce temps, se paieraient 25 0/0 de plus que le travail ordinaire.

LA COMMISSION DE PERMANENCE.

On écrit de Paris, le 27 octobre :

Ce n'est pas moi, ce sont les écouteurs aux portes qui disent que la séance de la commission de permanence a été mouvementée hier. En l'absence de M. Thiers, de M. Pouyer-Quertier, de M. Casimir Périer, c'est à M. de Rémusat qu'ont été adressées diverses interpellations, dont quelques-unes assez pressantes. On lui aurait demandé ce qu'il y a de vrai dans les bruits d'amnistie ? pourquoi le désarmement des gardes nationales est suspendu, et comment il se fait que la crise ministérielle ait pris au dépourvu le gouvernement ? L'honorable ministre aurait répondu, relativement au premier point, que la dissolution des milices, interrompue à cause des élections, allait être reprise et généralisée ; quant à la rareté du numéraire, c'est une manœuvre spéculative à laquelle est efficacement opposée une forte émission de monnaies divisionnaires ; enfin, pour ce qui regarde l'amnistie, que la question, agitée dans les régions officielles, ne sera résolue, s'il y a lieu, qu'avec le concours de l'Assemblée, représentée par ses délégués.

Le Journal officiel publie un document qui fait connaître enfin dans ses détails, l'œuvre de réparation, ordonnée par l'Assemblée nationale en faveur de nos malheureux départements occupés et pillés par l'ennemi.

Les cent millions d'indemnité votés par le Parlement sont répartis entre les 34 départements dont les noms suivent :

Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Cher, Côte-d'Or, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Jura, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe, Moselle, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Haut-Rhin, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Vosges, Yonne.

Sur les cent millions, un million est réservé afin de parer aux cas imprévus, et, en outre, pour secourir les habitants ayant quitté l'Alsace et la Lorraine et domiciliés aujourd'hui en France, ou pour venir en aide à une certaine catégorie d'habitants et d'anciens employés dans les départements annexés à l'Allemagne et qui, restés au sein de leurs pays, ont opté pour la nationalité française.

Les quatre-vingt-dix-neuf autres millions sont entièrement distribués dans des proportions diverses, suivant que les circonscriptions départementales ont été plus ou moins éprouvées.

La plus faible somme (700 fr.) est allouée au département de la Nièvre, la plus forte (20,186,400 fr.) à celui de Seine-et-Oise. Le département de la Seine qui vient après, figure sur la liste pour 11,651,200 fr.

Seine-et-Marne, Loiret, Ardennes, Marne, Meurthe, Moselle et Meuse obtiennent des sommes qui varient entre 6 millions et demi et quatre millions.

LES BONAPARTISTES.

Comment trouvez-vous ces prétentions de MM. les bonapartistes ?

Voici un parti qui, lorsqu'il a été au pouvoir, ne s'y est maintenu que par la terreur et par des démonstrations militaires. Et ce parti conteste à un gouvernement régulier, issu des élections les plus libres qui aient été faites depuis la chute de la République de 1848, le droit de maintenir l'ordre et de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la tranquillité publique ne soit troublée par les entreprises de ceux qui annoncent hautement sa chute prochaine. Aussi le gouvernement de Versailles est-il parfaitement dans les termes stricts de son droit, lorsqu'il fait démentir que l'escadre ait quitté ou doive quitter les côtes de la Corse.

Il n'y aurait pas lieu non plus d'être surpris si le gouvernement de la République prenait un de ces jours une mesure quelconque pour trancher la difficulté que le héros de Sedan vient de soulever à propos du serment des officiers de l'armée.

Un organe du parti bonapartiste prétend, en effet, savoir que les anciens officiers se croient engagés par un serment prêté à l'ex-empereur, et se refuseraient à en prêter un nouveau à M. Thiers ou à un gouvernement quelconque tant qu'il n'y aura pas eu de plébiscite. C'est là évidemment une hypothèse gratuite et une calomnie à l'adresse de tout un corps de citoyens dont beaucoup ont fait leurs preuves et mérité la reconnaissance du pays à d'autres époques et sous d'autres chefs. Mais il est évident que le gouvernement ne peut pas laisser mettre ainsi en doute, même par hypothèse, son autorité.

On lit dans une correspondance particulière de l'Union libérale :

Paris, le 26 octobre 1871.

Mon cher Directeur,

La situation ne s'est pas sensiblement modifiée. Je sais cependant que le gouvernement se préoccupe toujours beaucoup de l'affaire allemande, et j'attends par là des négociations nouvelles à poursuivre pour arriver à une entente définitive avec M. de Bismarck.

Il paraît, d'ailleurs, que M. Thiers et les ministres ne sont pas les seuls à s'occuper de cela. Si ce que l'on m'a dit est vrai, et j'ai tout lieu de le tenir pour tel, l'ex-empereur et ses agents feraient à l'heure qu'il est des efforts inouïs pour jeter de leur côté les bases d'une combinaison qui devrait amener le triomphe de l'empire. Seule-

ment, au lieu d'agir auprès de M. de Bismarck, ils feraient des tentatives auprès du gouvernement russe.

Dans les cercles bonapartistes, on dit tout haut que déjà les affaires sont très-avancées à Saint-Petersbourg, et que l'ex-empereur est assuré de l'appui du czar qui aurait formellement promis de faire en sorte que l'Alsace et la Lorraine nous fussent rendues. Ce serait là le don de joyeux avènement que l'homme de Sedan ferait en reprenant possession du trône qui s'est écroulé sous lui.

Vous comprenez ce qu'il faut prendre de cela. Il n'en coûte pas beaucoup aux bonapartistes pour tenir un pareil langage. Qui peut aller contrôler la vérité ? En attendant, ces assertions font leur chemin dans le public et provoquent des espérances qui, fondées ou non, ont pour résultat de faire regretter aux naïfs un régime auquel nous devons tous nos malheurs.

Quant à moi, je peux vous dire que ces bruits sont absolument faux ; que M. de Bismarck suit une ligne de conduite dont il ne veut pas dévier, et qu'il lui suffirait de savoir que l'ex-empereur cherche à s'entendre avec le gouvernement russe pour qu'aussitôt il se rapprochât du gouvernement français actuel.

D'ailleurs, je le répète, la question de rétrocession a été déjà agitée entre M. Pouyer-Quertier et le chancelier allemand ; elle va être reprise, et j'estime, d'après ce que l'on m'a dit encore ce matin, qu'elle pourrait aboutir bien plus tôt qu'on ne le suppose.

Ce n'est pas à dire qu'on doive mépriser les agissements bonapartistes. Je vous annonçais hier qu'il y avait désunion entre eux ; on m'assure aujourd'hui que ces dissentiments ont cessé et que l'accord s'est établi sur les bases suivantes : le cabinet de restauration serait déjà constitué. M. Rouher serait ministre président du conseil des ministres, sans portefeuille ; M. Duvernois serait ministre de l'intérieur. Quant aux autres ministres, le choix n'en est pas encore fait ; mais il paraît qu'on n'a que l'embarras de le faire.

Quant à la manière dont procéderait le gouvernement restauré, elle serait des plus simples : la Chambre serait emprisonnée, et tout ce qu'il y a de républicains décidés arrêtés pour être aussitôt dirigés et sans forme de procès sur Cayenne ou ailleurs. Cela fait, on réformerait le suffrage universel, c'est-à-dire on le restreindrait de manière à ce qu'il n'y eût qu'une faible portion de l'élément conservateur qui pût voter. La liberté de la presse serait complètement escamotée, de même le droit d'association, de même le droit de grève, de même une foule d'autres droits.

Vous allez vous demander comment il se fait que je suis renseigné au point de pouvoir vous donner tous ces détails. Je ne peux vous dire qu'une seule chose en réponse, c'est que d'ordinaire nos informations sont bonnes, et que je suis convaincu de la sincérité de celle-ci, comme des précédentes.

En résumé, il résulte de tout ceci que cette conspiration, dénoncée dans la note du Journal officiel de lundi, existe menaçante, et que le

gouvernement a parfaitement fait de dire à la nation qu'il saurait agir lorsque le moment lui paraîtrait venu.

Les lettres de Versailles donnent comme certain que la fameuse conversation de l'ex-empereur avec un correspondant du *Times*, qui a fait le tour de la presse française, est imaginaire, et que c'est simplement une réclame envoyée de Chislehurst et insérée à prix d'argent. Et dire que c'est nous qui payons les verges avec lesquelles on nous fouette !

On parle beaucoup depuis quelques jours d'un projet de paiement de l'indemnité de guerre en rentes 5 0/0. Nous trouvons à ce sujet les renseignements suivants dans la correspondance parisienne du *Nouvelliste de Rouen*.

L'assertion de quelques journaux, touchant de prétendues négociations déjà entamées par M. Pouyer-Quertier pour obtenir, d'ici au printemps prochain, la complète évacuation du territoire, en donnant à l'Allemagne de la rente à 95 francs jusqu'à concurrence de notre entière libération, a été prise assez au sérieux par plusieurs députés pour motiver de leur part des questions soit à M. Barthelemy Saint-Hilaire, soit à M. Pouyer-Quertier lui-même.

La réponse formelle a été que l'assertion dont il s'agit n'avait jusqu'à présent d'autre fondement que le désir extrême du gouvernement de pouvoir payer le plus tôt possible le complément de notre rançon, afin qu'il n'y ait plus un seul soldat allemand en France; mais que si M. Thiers se préoccupait à cet égard de quelque combinaison, il n'avait été fait jusqu'à présent aucune proposition à Berlin.

Le *Soir* nous fait connaître que le ministère des travaux publics vient d'envoyer à tous les conseils généraux de France le devis des dépenses à faire pour la reconstruction des ponts et autres ouvrages d'art sur les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication. L'Etat consent à faire les avances nécessaires, mais réserve formellement ses droits contre les départements.

L'Assemblée nationale sera d'ailleurs appelée à se prononcer sur cette question qui a son importance; car, rien que pour le département de la Seine, il ne s'agit pas d'une somme moindre de cinq millions.

Le ministre de l'instruction publique vient d'envoyer une circulaire aux préfets pour leur indiquer la conduite qu'ils auraient à tenir, dans le cas où les conseils municipaux se prononceraient soit en faveur des écoles laïques, soit en faveur des écoles congréganistes.

Il les engage à s'enquérir, avant toute chose, de l'esprit et du désir des populations, et quelle que soit la préférence marquée de certains départements pour l'enseignement laïque, à ne point opérer des substitutions trop brusques.

En effet, toute mesure violente amène une réaction, et l'on a vu récemment des écoles congréganistes, privées ainsi de l'enseignement communal, se reconstituer à l'état libre, et attirer trois fois plus d'élèves que les écoles laïques qui les avaient remplacées.

Ainsi, les partisans de l'enseignement laïque n'avaient réussi qu'à montrer deux choses: d'abord, leur très-petit nombre, et, ensuite, leur absolu mépris des droits et des intérêts de la majorité.

Les conseils d'arrondissement ont terminé leur première session.

Bien que leurs attributions soient presque insignifiantes, les républicains qui les composent ont manifesté leurs sentiments de la façon la plus énergique.

Le conseil d'arrondissement de Lille a pris une délibération demandant la dissolution de l'Assemblée nationale.

Toulouse a exprimé des vœux relatifs à l'instruction primaire gratuite et obligatoire, au service militaire obligatoire, à l'impôt sur le revenu.

De même à Lyon, à Mâcon et à Châlons-sur-Saône, où le conseil a demandé la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A Bordeaux, la majorité du conseil n'a pas cru pouvoir prendre une délibération formelle dans

le même sens, mais a déclaré s'associer aux sentiments de plusieurs membres qui avaient demandé, notamment, la dissolution de l'Assemblée et l'amnistie.

On voit comment la République est le règne de la loi.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Faits Divers.

Nous croyons savoir que, dans un des derniers conseils des ministres, M. Dufaure a déclaré que, selon lui, la République ne pouvait avoir, comme la monarchie, ses Latude et ses Masque de fer, et qu'il tenait à ce que, dans un bref délai, Blanqui soit extrait du château du Taureau, où il est en ce moment détenu prisonnier, et traduit devant un conseil de guerre, qui aura à statuer, non-seulement sur sa conduite au 31 octobre, mais encore sur l'influence que ses écrits et ses inspirations ont pu avoir sur les événements qui ont ensanglanté Paris en mai dernier.

Le général Cialdini est attendu à Paris dans les premiers jours de la semaine.

Le maréchal Lebœuf, qui était descendu à Marseille, rue Noailles, depuis une huitaine de jours, en est reparti.

On lui prête l'intention de venir à Paris pour prendre part aux discussions que soulèvera la capitulation de Sédan et celle de Metz.

Le *Constitutionnel* annonce que le désarmement de toutes les gardes nationales des départements sera terminé le 10 novembre.

Il est question d'ouvrir un concours pour la réédification des monuments de Paris détruits sous la Commune. On commencerait naturellement par l'Hôtel-de-Ville.

Un bon exemple à signaler:

Presque tous les attachés d'ambassade viennent de renvoyer à l'empereur d'Allemagne les décorations dont le roi Guillaume les avait gratifiés lorsqu'il vint à Paris en 1867.

Une cinquantaine d'agents de la sûreté, qui sont restés à Paris pendant toute la période communale, viennent, dit la *Liberté*, de partir pour Toulon, Brest et Cherbourg, avec mission d'examiner tous les prisonniers détenus à bord des pontons.

La police a, en effet, la certitude qu'un grand nombre d'individus y sont sous de faux noms et cachent soigneusement leur identité, comme le faisait Amouroux.

Le nombre des détenus mis en liberté dépasse maintenant dix mille.

On annonce que Napoléon III prépare une proclamation contenant le programme qu'il veut suivre s'il remonte sur le trône. Mais la rédaction de ce programme est à peu près impossible; les plus habiles secrétaires y renoncent, parce que l'empereur veut, à tout prix, qu'il contienne des promesses qu'il n'ait pas encore violées.

Le 23 octobre 1681, Louis XIV prenait aux Impériaux la ville de Strasbourg; il y a de cela aujourd'hui 190 ans.

C'est depuis ce jour que Strasbourg et l'Alsace appartenaient à la France.

Nous avions autrefois trois Facultés de médecine: Paris, Montpellier, Strasbourg. Par suite de l'annexion de l'Alsace, il va falloir transporter ailleurs et momentanément du moins le siège de la Faculté de Strasbourg. Plusieurs grandes villes sont en instance pour obtenir ce privilège. Parmi elles on cite: Lyon, Lille, Bordeaux, Rouen, etc., etc.

Jusqu'ici les chances paraissent être du côté de Lyon. Néanmoins, la chose n'est pas encore définitive, car si Lyon, par son importance de seconde ville de France aussi bien que par sa situation géographique centrale, mérite d'obtenir le privilège d'une Faculté, on paraît craindre, et non sans quelque raison, qu'une trop grande agglomération de jeunes gens ne soit, dans une ville aussi agitée et aussi révolutionnaire que Lyon, un nouvel élément de troubles et de désordres.

D'après une lettre de Bruxelles il serait question d'une triple grève des employés des postes, de la télégraphie et des chemins de fer. Au commencement du mois une tentative de chômage avait eu lieu; les grévistes s'étaient conciliés

sur la promesse d'une augmentation de traitement. Cet engagement n'ayant pas été tenu, la suspension des services est annoncée pour la Toussaint. D'ici là une transaction interviendra, il faut l'espérer.

Il vient d'être définitivement décidé que le soulier serait remplacé pour les soldats français de toutes armes par la demi-botte, pouvant se mettre par-dessus le pantalon.

Cette chaussure est en usage dans presque toutes les contrées de l'Europe.

D'après une lettre de Chicago, 70,000 personnes de tout âge et de tout sexe seront à la charge de la ville pendant l'hiver prochain. La municipalité aura à les nourrir, à les habiller et à les abriter.

Ces pauvres gens sont encore errants dans les rues de la ville, et un grand nombre périt journellement.

Le secrétaire du Trésor à Washington annonce que tout envoi fait pour secourir les incendiés, venant de l'étranger, sera exempt de toute espèce de droits douaniers.

Les incendies continuent.

La ville de Mouisté, dans l'Etat de Michigan, aux Etats-Unis, vient d'être complètement détruite par le feu. Cent cinquante personnes qui avaient cherché refuge dans un bâtiment public y ont misérablement péri. Des centaines d'autres ont été chassées par le feu vers la rivière et y ont trouvé la mort.

Un incendie vient également de détruire le célèbre théâtre de la cour, à Darmstadt.

La garde-robe, la bibliothèque et les instruments de musique sont devenus la proie des flammes. Ce théâtre avait cinquante-deux années d'existence.

Savez-vous à quoi Courbet s'occupe en ce moment à Sainte-Pélagie?

Il dessine de mémoire un album représentant les principales scènes auxquelles il a assisté sous la Commune.

Une personne qui connaît le prisonnier a vu un de ces dessins, qui représente la réception des francs-maçons par la Commune.

Ce sont là, lui dit Courbet, des croquis dont plus tard je ferai des tableaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Nous emprunterons au compte-rendu sommaire et officiel, publié par les journaux d'Angers, toutes les questions se rattachant le plus particulièrement à l'arrondissement de Saumur.

En exécution de la loi de 1871, pour le renouvellement du Conseil général, les cantons doivent être divisés en deux séries.

M. de Rochebouët communique au Conseil un tableau de répartition, préparé par le préfet, et que la 4^e commission propose au Conseil d'adopter après l'avoir étudié.

Le Conseil adopte ce tableau, et il est immédiatement procédé au tirage.

Le sort désigne comme devant être renouvelées dans trois ans, les élections de la première série.

Cette première série comprend les cantons suivants:

- 5 Angers (nord-est).
Angers (nord-ouest).
Thouarcé.
Briollay.
Le Louroux-Béconnais.
- 3 Beaufort.
Longué.
Seiches.
- 4 Beaupreau.
Chemillé.
Montfaucon.
Champocéaux.
- 3 Saumur (nord-est).
Montreuil-Bellay.
Vihiers.
- 2 Châteauneuf.
Le Lion-d'Angers.

Sur le rapport de M. de Rochebouët, le Conseil procède ensuite à la répartition des cantons de chaque arrondissement en deux séries, pour le renouvellement partiel des conseils d'arrondissement.

M. Bury, rapporteur, donne lecture au Conseil du rapport du préfet sur les fonds d'abonnement de la préfecture et des sous-préfectures.

M. Abellard donne lecture du rapport du préfet sur la contribution personnelle. La 1^{re} commission n'accepte pas les taxes proposées par M. le préfet. Il y a une inégalité entre Saumur et Cholet que rien ne semble plus justifier. Les taxes doivent être basées sur l'importance et la population des communes. Or, depuis plusieurs années, Saumur malheureusement perd sous ces deux rapports, tandis que Cholet est en pleine voie de prospérité.

M. Richard répond à ces observations.

M. Le Motheux fait remarquer qu'un changement dans la cote personnelle ne saurait avoir son application cette année.

M. le président démontre au Conseil tout ce qu'il y a de difficile à vouloir opérer dans un bref délai des répartements et des sous-repartements d'impôts. Il serait prudent, puisque la loi permet au Conseil général d'avoir une session intermédiaire, de s'entourer de tous les documents qu'on pourrait apprécier dans cette session. Ainsi l'on devrait d'abord demander l'avis des Contributions directes et l'avis des conseils d'arrondissement. Le Conseil général prononcerait alors en connaissance de cause en 1872 pour les rôles qui devront être faits en 1873.

Le Conseil adopte cet avis.

En conséquence, pour 1872, les taxes personnelles resteront fixées telles que les propose M. le préfet. Ce dernier est invité à provoquer dès aujourd'hui les études demandées par le Conseil général.

LE CAS DE M. EUGÈNE BONNEMÈRE.

Comment qualifier autrement la théorie sur la Religion, que M. Eugène Bonnemère a publiée samedi dans le *Courrier de Saumur*?

C'est avec un étonnement mêlé de tristesse que l'on est contraint de constater à quel abîme d'injustice et d'aberration une intelligence peut tomber.

M. Bonnemère en s'éveillant, car il a fait un mauvais rêve, a dû se trouver bien drôle, en voyant quelle affreuse macédoine d'invéraisemblances, de contradictions et de faussetés, il nous avait servie pendant son sommeil. Dans votre rêve, évidemment, vous étiez en colère, et votre style ne s'en porte pas mieux. A un fond pareil, c'est bien la forme qu'il fallait.

« La religion chrétienne a enfanté les haines les plus persévérantes, les plus riches en forfaits (quelle richesse!), les persécutions les plus implacables. »

Mais vous savez bien que la vérité est le contraire de ce que vous dites, puisque vous vous donnez, quelques lignes plus bas, le plus riche démenti. Car vous lisez dans l'Evangile (que vous ne lisez pas assez pour le bien comprendre) à chaque page, un cri de malédiction contre les grands, les riches... (coupables bien entendu), un cri d'espérance en faveur des petits, des faibles... des misérables de toute nature. Celui qui veut être le premier parmi vous, disait Jésus, doit se faire le serviteur des serviteurs de ses frères. Ajoutez les deux préceptes qui constituent toute la religion chrétienne: aimer Dieu de toute son âme et son prochain comme soi-même.

Des crimes ont été commis par de grands coupables au nom de la religion dont ils abusaient, voilà ce qu'il fallait dire. C'était le raisonnement de M^{me} Roland le 8 novembre 1793, quand, s'adressant aux frères et amis, doux et candides moutons de la Terreur, elle disait: « O liberté! que de crimes ou commet en ton nom! » Voyons, monsieur Bonnemère, un peu de logique en passant. Une fois n'est pas coutume. Est-ce que vous allez mettre les haines persévérantes, les poursuites les plus riches en forfaits, les persécutions les plus implacables et les assassinats et le pétrole à l'actif de la République de 93 et de 70? Auriez-vous donc deux poids et deux mesures, vous qui chantez l'égalité?

Mais ceci n'est rien. Il faut en vérité qu'un

homme ait une robuste confiance dans l'ignorance de ses lecteurs pour leur lâcher une pareille bourde. Voyons, monsieur Bonnemère : ou vous êtes doué d'une terrible ignorance en histoire, ou vous obéissez à la plus insigne mauvaise foi. Eh! quoi donc, vous avez le courage de nous donner Mahomet comme le type de la tolérance! Les grands réformateurs d'autrefois ne furent ni persécuteurs ni persécutés... Mahomet lui-même (attention à la preuve) mourut chargé d'ans et comblé de tous les honneurs d'ici-bas. Mais vous ne savez donc rien en histoire. Comment! Vous ignorez que le sanguinaire imposteur défendait à ses disciples de disputer sur sa doctrine et leur ordonnait de répondre aux objections par le glaive. « Chaque prophète, a-t-il dit, avait son caractère : celui de J.-C. avait été la douceur, le sien était la force. » Crois ou meurs. Et le cimetière musulman fut toujours la dernière raison du mahométisme.

N'oublions pas que c'est un mauvais rêve qui parfois atteint vraiment les proportions d'un cauchemar. Jugez de quel poids, en effet, doit peser sur la poitrine d'un homme une phrase comme celle qui suit :

« On sait que la Grèce et Rome commençaient par placer dans leur panthéon élastique les dieux des peuples qu'ils subjuguèrent, et il y eussent fait une belle place à Jésus (!!!) si les chrétiens n'eussent pas appelé les persécutions sur leurs têtes en renversant les images des autres dieux, et en se posant en adversaires irréconciliables de tout ce qu'avait vénéré l'antique croyance, qu'avaient chantés (?) ces hommes divins qu'on appelait Orphée, Homère, Hésiode, Virgile, Ovide et tant d'autres avec eux. » Ouf!!! C'est par trop fort, et je parie cent contre un que votre pensée est indignement trahie par votre prose infirme. Vrai! C'est de la faute des chrétiens, si la divine image de Jésus n'a pas trouvé place dans le panthéon élastique (c'est à demander si vous avez l'intelligence de votre épithète) dans le panthéon élastique des payens, entre un Jupiter incestueux, un Mercure voleur et une Vénus prostituée. Mais cette faute est l'éternel honneur des chrétiens.

Finissons. Car si la discussion peut être utile à qui raisonne, la besogne est répugnante avec qui insulte, sans respect pour le bon sens, la justice et l'histoire. Encore une bourde, et ce sera tout pour aujourd'hui, car, ainsi que toute chose, la patience a ses limites. En fait de bourdes, celle-là, par exemple, est pyramidale; le rêveur, après elle, aurait dû se réveiller en sursaut. « Il semble aujourd'hui qu'obéissant à quelques mots d'ordre mystérieux (?), le clergé, dans les campagnes surtout, veuille raviver les passions religieuses, au moment où les passions politiques s'apaisent enfin parmi nous. » Ah! ça, décidément, quel métier faites-vous donc? Comment! c'est après ces calomnies stupides qui ont couru sur le clergé héroïque pendant cette horrible guerre, après ces contes imbécilles d'argent porté par le caoutchou aux odieux ennemis de la France, au moment où l'Internationale répand à foison, pour exciter à une haine brutale contre le prêtre, toute espèce d'odieux mensonges et d'inventions ineptes, que vous venez, d'accord avec elle, et changeant indignement les rôles, accuser le clergé de raviver les passions religieuses! Est-ce que vous trouvez que le pétrole a manqué? Ou vous savez ce que vous dites, ou vous ne le savez pas. Si vous le savez, prouvez-le, et je suis sûr que tout le clergé vous en défie; si vous ne le savez pas, pourquoi le dites-vous, et encore une fois quel métier faites-vous donc?

Quant « aux évêques qui se font appeler Monseigneur » au lieu de citoyens, aux curés qui tonnent et au quand comme des grenouilles d'Israël, on ne répond pas au burlesque, et c'est déjà lui faire assez d'honneur que de le souligner.

Guizot, qui n'est pas un imbécille, et qui sans vous faire tort vous vaut bien en intelligence et en raison, a dit que l'Eglise catholique était la plus haute école de respect. Et cette parole, qu'il vous faudra méditer, il l'a dite après avoir vu l'Eglise incessamment occupée dans tous les siècles à sauver les âmes, et secourir les enfants et les vieillards, les malades et les infirmes, les malheureux et les captifs. Il l'a dite après avoir vu l'Eglise inspirer les plus grands talents et les plus

beaux génies du monde, depuis Origène, Tertulien, Ambroise, Augustin, jusqu'à saint Bernard et saint Thomas, jusqu'à Vincent-de-Paul, Bossuet et Fénelon, et de nos jours jusqu'à de Maistre, Bonald, Châteaubriand, et même jusqu'à Lamartine et Berryer, morts en vrais chrétiens. En face de pareilles autorités, qu'est-ce que votre petit bagage de science, de logique et de français? Au moins, quand on ne sait pas, on doute, et quand on doute, on se tait et on cherche. De Julien l'Apôstat à Voltaire, tout a été dit, et ces deux grands coryphées de l'impiété s'y sont usés les dents. Entr'eux et après eux, que de goujats ont pataugé péniblement dans la même vase, avant de s'y noyer honteusement. Longtemps avant sa mort, le vieil Havin, réfuté, houssepillé, épuisé, n'avait plus guère confiance dans ses vieilles rengaines, pourtant si riches à côté de ces pauvres loques que vous secouez trop piteusement aujourd'hui. Laissez-moi vous donner encore un conseil. Le style, c'est l'homme; or, votre style, avec sa logique et ses ornements, est d'un homme tout jeune et débutant. Eh! bien, croyez-moi, soignez votre phrase, étudiez l'histoire, lisez l'Evangile un peu plus pour le comprendre, et attendez pour parler et surtout pour écrire.

(A continuer.)

Le 25 octobre, à 10 heures du soir, un violent incendie s'est déclaré à Nueil chez M^{me} veuve Derouet.

Une grange, deux écuries et un hangar ont été la proie des flammes; malgré le zèle de la population et les efforts des sapeurs-pompiers de Nueil, il a été impossible de sauver les fourrages et instruments aratoires que contenaient ces bâtiments.

La perte s'élève à 2,200 fr. environ. Rien n'était assuré.

On ignore la cause de ce sinistre.

Nous apprenons que les ingénieurs de la compagnie des chemins de fer de la Vendée sont en ce moment à Loudun, où ils viennent de commencer les études de la partie du chemin de fer de Poitiers à Saumur commune aux deux compagnies.

Les études de la gare de Loudun sont comprises dans cette partie, et le nombreux personnel attaché à ce service permettra de pousser les travaux avec une grande activité.

On lit dans la *Gatine*, qui se publie à Parthenay :

« Nous apprenons que dans la séance du conseil général, vendredi dernier, il a été question du chemin de fer du Mans à Niort par Parthenay. Un membre a annoncé que la Compagnie des Charentes l'avait chargé de demander au Conseil général un concours énergique pour en obtenir la concession. Il paraît, dit-on, que la Compagnie des Charentes s'en chargerait sans subvention aucune, et promettrait une exécution immédiate.

« Nous aurons ultérieurement des détails sur cette question. »

On lit dans le *Journal de Chinon* :

Depuis un certain temps, la route de Chinon à Langeais est parcourue chaque jour par des étrangers à mine suspecte, qui s'en vont mendiant sur leur passage et se dirigent, disent ils, sur Tours.

Si nous en croyons des pronostics de mauvais augure, l'hiver serait, cette année, anticipé et rigoureux, en dépit des prédictions de la science, qui l'ont annoncé doux et pluvieux.

Les Alpes dauphinoises sont déjà couvertes de neige comme dans la saison hivernale. Les hirondelles, dans le centre de la France, ont depuis longtemps repris leur vol vers de plus riants climats, et les corbeaux ont fait leur apparition dans toute la région du Rhône.

Sur les hauteurs de Lyon, le thermomètre, depuis plusieurs jours, descend chaque matin jusqu'à zéro.

Voici les prédictions que fournissent l'*Annuaire* et les *Almanachs de Mathieu (de la Drôme)* pour les deux derniers mois de cette année.

Novembre. — Vent et pluie ou neige au dernier quartier de la lune, qui commencera le 5 et finira le 12. Océan très-agité.

Vent du 14 au 16 sur la Méditerranée.

Phase pluvieuse au dernier quartier de la lune, qui commencera le 19 et finira le 27.

Décembre. — Grand vent du 1^{er} au 8. Vent et pluie dans l'Ouest et le Nord.

Pluie, le 10 et le 12.

Le premier quartier de la lune, qui commencera le 18 et finira le 26, amènera de la pluie ou de la neige en quantité assez abondante.

Vent vers le 27.

Mois très-pluvieux.

NÉCROLOGIE.

Un cortège imposant, précédé du clergé de Saumur et d'Allonnes et d'un peloton d'infanterie commandé par un capitaine, suivait, vendredi dernier, les restes mortels de l'un de nos meilleurs concitoyens, M. Du Moustier-Cossin, décédé à sa terre de La Martinière, commune d'Allonnes.

Assistants et passants donnaient des regrets à ce beau vieillard de 88 ans, enlevé subitement, comme un homme jeune encore, à la compagnie de sa vie, à ses amis, à l'affection de ceux qui le connaissaient, à la sympathie de ceux-là même qui le rencontraient sur leur passage.

M. Du Moustier, il est vrai, avait ce port martial, cet œil vif et souriant, ce parler simple et franc qui le rendaient agréable à tout le monde.

Poitevin d'origine, Saumurois par alliance, il appartenait à cette vieille bourgeoisie qui, après avoir accompli une carrière droite et laborieuse, n'ambitionnait que l'estime de ses concitoyens.

C'est ainsi qu'après être parvenu au grade d'officier supérieur dans l'armée, qu'après avoir obtenu les titres de chevalier de Saint-Louis et de chevalier de la Légion d'Honneur, M. Du Moustier quitta le service militaire quand vint l'heure de la retraite (1825).

Toutefois, il ne cessa pas d'être utile à son pays. En 1850, il fut nommé au grade de lieutenant-colonel de la garde nationale de Saumur; d'un autre côté, la commune d'Allonnes l'appela dans son conseil municipal. Dans ces deux positions il sut acquérir la considération due à l'homme utile.

M. Du Moustier se reposait tranquillement, dans son grand âge, d'une carrière noblement accomplie; il semblait même devoir vivre son siècle, quand il fut atteint d'une congestion sanguine qui l'emporta en quelques heures, tout en lui laissant le temps de se recommander à Dieu.

La mort, hélas! elle ne pardonne pas : et la chute des feuilles, chantée par nos poètes mélancoliques (1), met souvent un terme brusque à ces existences fortes et généreuses qui dépassent déjà le terme ordinaire de la vie humaine.

Puisqu'il faut vivre et mourir, heureux sont les hommes qui vivent comme vécut et mourut M. Du Moustier. P. R.

CONNAISSANCES UTILES.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* :

« Il arrive quelquefois que certaines taches ne disparaissent pas à la lessive, si bonne qu'elle soit. Voici, pour enlever ces taches, qui d'ordinaire sont des taches de rouille ou en ont l'apparence, le procédé le plus facile à exécuter :

« Vous mouillez bien l'endroit taché, puis vous saupoudrez la tache de sel d'oseille ou d'acide oxalique réduit en poussière impalpable. Alors vous mettez dans une cuillère d'argent quelques petits fragments de charbon bien allumés, et vous promenez sur la tache la cuillère devenue très-chaude.

« Si la tache ne disparaît pas immédiatement, vous ajoutez à nouveau du sel oxalique après avoir mouillé, et vous recommencez à passer la cuillère sur la tache jusqu'à ce qu'elle ait disparu. Après quoi on rince avec soin toute la partie qui a été mouillée.

« A défaut de cuillère d'argent on peut plonger dans l'eau bouillante la partie tachée, préalablement couverte avec le sel.

« Les autres taches que les taches de rouille et dont on ne connaît pas la nature, s'enlève avec de l'eau de Javelle que l'on mélange de moitié d'eau de pluie, ou à défaut de celle-ci, d'eau ordinaire. On y plonge la partie tachée pendant cinq ou six minutes en frottant légèrement.

(1) André Chénier, Millevoyes.

« Si la tache est rétive, on emploie l'eau de Javelle pure. Si la tache résiste, il n'y a rien à faire. Cependant on pourrait employer une dissolution de chlore dans l'eau, mais le moyen est peu pratique à cause des inconvénients et aussi du danger.

« Dans tous les cas, chaque fois que l'on a plongé du linge dans l'eau de Javelle, il importe de le rincer avec soin et à plusieurs reprises; car si on négligeait cette précaution, on s'exposerait à trouver le linge corrodé, brûlé, disent les blanchisseuses.

« Si l'on a affaire à des taches de fruits rouges, on mouille l'étoffe et on la tient tendue et suspendue au-dessus de charbons ardents sur lesquels on a jeté quelques pincées de fleur de soufre.

« A défaut de fleur de soufre, on fait brûler quelques allumettes que l'on choisit parmi les plus soufrées. (Évitez que la vapeur du soufre ne vous arrive aux yeux ou à la gorge.) La couleur rouge partie, il reste quelquefois une teinte jaunâtre; on l'enlève avec de l'eau de Javelle et on rince avec soin.

« Une recette généralement ignorée.

« Pour empêcher la fracture des verres de lampe, il suffit de faire pratiquer par un vitrier, avec la pointe de diamant, une légère fente à la base du tube. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 30 octobre. — Le *Journal officiel* publie des décrets annulant les délibérations des conseils d'arrondissement de Lille et de Narbonne.

L'*Officiel* annonce que le ministre de la guerre a infligé une punition disciplinaire de soixante jours de prison au général de Nansouty pour la lettre qu'il inséra dans des journaux.

L'*Officiel* dément le bruit de la vente des armes provenant du désarmement des gardes nationales. Ces armes resteront dans les arsenaux.

Le discours de vendredi, de M. Thiers, dit : « Le moment est venu d'user de modération envers les coupables », mais il n'a pas prononcé le mot de clémence.

Le bruit d'une amnistie est conséquemment faux.

On annonce que le prince Napoléon est arrivé à Nice le 29. Il est parti immédiatement pour Gènes.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 30 OCTOBRE.

Dern. cours	3 0/0	H.	0.25 c.
Emprunt	94.95	H.	0.35
5 0/0 italien	63.85	H.	0.60
Ville Paris 71	281.25	B.	1.25
Mobilier	270.00	H.	5.00
Gaz	710.00	B.	5.00
Foncier	1007.50	B.	11.25
Générale	573.75	H.	1.25
Est	565.00	H.	3.75
Orléans	878.75	H.	1.25
Nord	1010.00	H.	5.00
Lyon	930.00	H.	3.75
Midi	655.00	H.	3.50
Autrichiens	882.50	H.	12.50
Lombards	442.50	H.	6.25
Mobilier esp.	520.00	H.	1.25
Foncier d'Autr.	885.00	s. v.	0.00
Atlantique	220.00	s. v.	0.00
Immobilière	123.15	H.	3.75

M. RIELLANT, Mⁱⁿ dentiste, donne le démenti le plus formel aux personnes qui font courir le bruit, dans les environs de Saumur, qu'il est parti depuis trois mois. M. Riellant est toujours quai de Limoges, N° 157, la quatrième maison après l'hôtel du Belvédère. Ne pas confondre.

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 28 octobre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les théâtres. — La crise du Luxembourg. — Banquet offert par le lord-maire à MM. Léon Say et Vaulrain. — Anniversaire de la défense de Châteaudun. — Le pays du pétrole (fin). — Le champ de bataille de Sédan. — Les fous. — Échecs.

Gravures : La crise monétaire : Les marchands d'or sur la place de la Bourse. — Londres : Banquet offert par le lord-maire à M. Léon Say, préfet de la Seine. — Châteaudun : Cérémonie commémorative du bombardement de la ville par les Prussiens ; passage du cortège dans la rue d'Orléans. — L'envers de Paris : Les Aliénés ; le quartier des fous furieux à Sainte-Anne ; Le quartier des folles à Sainte-Anne. — Souvenirs de la guerre (6 gravures). — Le pays du pétrole : Oil-Creek ; transport des barils d'huile. — L'Illustration de la Mode. — Rébus.

Marché de Saumur du 28 octobre.

Froment (l'h.) 77 k. 28	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.) 780	100
Orge 65	Luzerne — 780	85
Avoine h. bar. 50	Paille — 780	80
Fèves 75	Amandes . . 50	—
Pois blancs. 80	— cassées 50	—
— rouges. 80	Cire jaune. 50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) — à	—
Chenevis. . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	— à —
— chenevis 50	Demi-couleur . .	— à —
— de lin. 50	Brun.	— à —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	1 ^{re} qualité 115 à 160
Coteaux de Saumur, 1870.	2 ^e id. 90 à 160

Ordin., envir. de Saumur 1871, 1 ^{re} id.	55 à 60
Id. 1871, 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1871, 1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871, 1 ^{re} id.	50 à 55
Id. 2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1871.	35 à 40
rouges (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1870.	90 à 100
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité 140 à 200
Id. 2 ^e id.	» à »
Varrains, 1870.	» à »
Varrains, 1870.	80 à 100
Bourgueil, 1870.	1 ^{re} qualité 90 à 120
Id. 2 ^e id.	» à »
Restigné 1870.	85 à 90
Chinon, 1870.	1 ^{re} id. 80 à 85
Id. 2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Commune de St-Martin-de-la-Place, Un hectare 10 ares, aux Courtilleaux. Trente-trois ares, aux Basses.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE
Pour cause de départ.

Le dimanche 5 novembre 1871, à midi, à domicile des époux Bertin-Langlois, au Coudray-Macouard, Il sera vendu : Lits, tables, armoires, buffets, chaises, mêt, batterie de cuisine, linge, une charrette, une carriole, un cheval, charrois, outils et instruments aratoires. Et un fonds de boutique, comprenant divers articles d'épicerie, de mercerie et de poterie. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER
PRÉSENTMENT,

UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre. S'adresser à M. Girard père.

M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, demande deux clercs.

Etude de M^e VERNEAU, notaire à Vernueil.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e VERNEAU, notaire à Vernueil, Le mercredi 8 novembre 1871, à onze heures du matin,

305 PIEDS D'ARBRES
SAVOIR : 296 chênes, 2 ormes et 7 léards, existant sur les domaines de la Ville-au-Fourrier, en Vernueil et Vernaults, divisés en 7 lots. S'adresser, pour les voir, au garde, et, pour tous renseignements, à M^e VERNEAU, notaire à Vernueil.

A LOUER
PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER
Présentement,

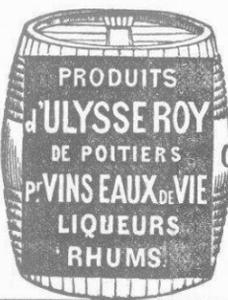
UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie. UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

CLASSES 1869-1870
REPLACEMENTS
Dans tous les corps de l'armée. L'ABEILLE NATIONALE, 29, boulevard de Magenta, Paris.

A LOUER
PRÉSENTMENT,

Ensemble ou séparément, **MAISON DUVEAU-GIRARD** Rue Royale, n° 1, QUATRE CHAMBRES, au premier étage, une mansarde ; DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée ; DEUX GRANDES CAVES, remise et écurie. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

Nouveautés.
MAISON GABORIT.
On demande un apprenti.



RIELLANT,
Dentiste,
Quai de Limoges, 157, à Saumur.

A LOUER
Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier. S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (265)

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

Un des événements de la presse parisienne est l'apparition, Le 31 octobre 1871, du Journal **LE RÉPUBLICAIN** (de Paris) Edité dans un format et à un prix populaires.

POUR PARIS : un mois, 1 fr. 50 ; — trois mois, 4 fr. 50 ; — six mois, 9 fr. DÉPARTEMENTS : un mois, 2 fr. ; — trois mois, 6 fr. ; — six mois, 12 fr. Envoyer un mandat sur la poste à l'administration du journal le Républicain, à Paris, rue du 4 Septembre, 26.

Le numéro : UN SOU.

Le Républicain sera une expression vivante, synthétique, quotidienne du mouvement politique et financier. Il le sera d'autant mieux, que son prix, accessible à tous, fera de ce journal l'organe de tous pour la liberté, la sécurité et la fortune de chacun. C'est à la fois un drapeau démocratique et le conseiller le plus sûr et le plus impartial pour les revendications du citoyen et pour le placement du capital ou de l'épargne du père de famille. Le Républicain publiera chaque jour la cote officielle de la Bourse. Le roman dont le Républicain commencera dès le 31 octobre la publication, pour ne plus l'interrompre, sera lui-même un événement ; il aura pour titre :

LE SPECTRE DES TUILERIES.
Saumur, P. GODET, imprimeur.

BENZINE J. GARDOT
DIJON
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans ; à Angers, chez M. BAILLIF, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

Quologement sensible dès le premier jour.
Pour en prouver l'efficacité ON DONNE GRATIS 10 pastilles **BONBON** SPÉCIAL CONTRE LA **TOUX** COLOMER PHARMACIEN R. Montmartre, 103 PARIS. Boîtes : 1 fr. et 1 fr. 50 dans les pharmacies (1 fr. 25 et 1 fr. 75 par la poste, franco). (323)

QUATRIÈME ANNÉE D'EXISTENCE.
L'ÉCHO UNIVERSEL
JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET FINANCIER, Paraissant tous les Mardis, RÉSUMANT CE QU'IL Y A D'INTÉRESSANT DANS TOUS LES JOURNAUX. Un numéro spécimen est envoyé sur demande affranchie. PRIX D'ABONNEMENTS : Par an, PARIS, 10 fr. — DÉPARTEMENTS, 12 fr. ÉTRANGER, LA SURTAXE EN PLUS. RÉDACTEUR EN CHEF : GUSTAVE LAZARD. Administration : 54, rue Richer. Paris. Annonces : M. POTEL, 5, cité Bergère.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS D'UN AN
MONTRE BRONZE ALLUMINIUM
Doré, remontoir, dit chronomètre de chasse, mouvement cylindre, 4 rubis, excellente et fort jolie, se vendant partout 35 et 40 fr. Prise au bureau, 18 fr. ; par la poste, 20 fr. Prime tout-à-fait extraordinaire.
MONTRE EN ARGENT POUR HOMME
8 trous en rubis, échappement à cylindre, boîte forte et finement gravée ; garantie un an. Cette montre est exactement la même que l'on vend 50 fr. dans les magasins. Prise au bureau, 24 fr. ; rendue franco par la poste, 25 fr.
ATLAS-GALERIE UNIVERSEL
HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE. — L'ouvrage complet, magnifiquement relié en un très-fort vol. in-folio, prix : 80 fr. Pris dans nos bureaux, 25 fr. Par les Messageries, 28 fr. (dans une caisse bien conditionnée).
LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1^{er} OU DU 15 DE CHAQUE MOIS.

A LA VILLE DE PARIS
TOILES, CONFECTIONS HOMMES, Draperies. GROS ET DÉTAIL **Place Saint-Pierre, SAUMUR** SOIERIES, CONFECTIONS DAMES, Nouveautés. GROS ET DÉTAIL **BONNETERIE.**
MERCERIE. ARTICLES pour MARIAGES
Les propriétaires de cette maison ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils arrivent de fabriques avec un choix considérable de nouveautés de toutes sortes. Ces marchandises, malgré la hausse très-grande qui existe sur tous les tissus, seront vendues sans augmentation de prix.
CHOIX IMMENSE DE CONFECTIONS
POUR **Hommes, Jeunes gens et Enfants.**
Vêtements complets, Pardessus, Macfarlanes, Vareuses, Cabans, Pantalons, Gilets, Chemises, Cravates, etc., etc. Tous ces articles, en très-bonne draperie, parfaitement coupés et cousus, seront vendus moitié moins cher que chez tous les tailleurs.